

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau concours.

Liste N° 500340/ARM/DRHAT/PRECJ/BC/RDT des élèves-officiers allemands en formation initiale en France admissibles au concours de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 2024.

Du 6 juin 2024

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre (JO n° 0216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (JO n° 0274 du 26 novembre 2022, texte n° 21).

Vu l'instruction n° 781/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 18 octobre 2023 relative au concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr des élèves-officiers allemands en formation initiale en France.

Vu le procès-verbal en date du 5 juin 2024 de la commission d'admissibilité des épreuves écrites du concours de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2024.

Arrête :

Après délibération du jury, est déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité le candidat dont le nom suit :

Gneuss, Benjamin.

Total : 1 candidat.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur du pôle recrutement jeunesse,*

Bruno Louisfert.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louisfert', written over a light blue horizontal line.